

Conditions générales de vente et règlement intérieur de l'hôtel (voir Annexe)

Article 1 : Les présentes Conditions Générales de Vente et le règlement intérieur de l'hôtel s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de réservation de chambres d'hôtel et de prestations annexes proposés par Fare Rea Rea aux consommateurs et clients non professionnels.

Les caractéristiques principales des services ont présentées sur le site internet de l'Hôtel. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute réservation. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Le Client déclare :

- Avoir la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes Conditions Générales de Ventes et du règlement intérieur.
- Effectuer la réservation de chambres d'hôtel et de prestations annexes pour ses besoins personnels.
- Etre en mesure de sauvegarder et imprimer les présentes Conditions Générales de ventes et du règlement intérieur.

Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement leur l'accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 – accès aux chambres, départs et arrivées : Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 12h. La location à la nuit cesse à 10h00, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Un service de bagagerie est à disposition des clients.

Au moment de son départ, le client doit laisser clé de sa chambre sur sa porte.

Il est formellement interdit au client d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel : il doit en avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sinon il lui sera facturé.

Article 3 - durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 4 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire le montant total du prix du séjour avec un minimum de deux nuitées par chambre. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 5 - annulation par le client :

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, 50% du versement reste acquis au propriétaire.

si l'annulation intervient moins de 5 jours avant le début du séjour, le versement total reste acquis au propriétaire.

Hors de ces délais, le remboursement est intégral.

b) Si le client ne se manifeste pas dans les 24h suivants le jour prévu de début du séjour, le

présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le versement reste acquis au propriétaire.

c) Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

Article 6- annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par courriel.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 7 - arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 8- règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 9 - taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public.

Article 10 - utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Article 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - animaux : Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 13 – dégradation : Le client doit user de la chose louée en bon père de famille.

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement.

En cas de non-respect du règlement intérieur de l'hôtel le client sera invité à quitter l'hôtel sans ne pouvoir exiger aucun remboursement. L'hôtel se réserve le droit de prélever le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre. Ce montant sera prélevé sur l'empreinte bancaire fournie à la réservation. L'hôtel n'aura aucune obligation quant à prévenir le client mais peut lui fournir sur demande une facture.

Article 14 – affaires oubliées : Si le client demande le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, l'envoi sera effectué après l'acquittement par le client des frais d'expédition.

Annexe : Règlement intérieur de Fare Rea Rea

1/ LE RESPECT EST DE MISE!

*** Nuisances sonores :**

Dans l'intérêt de la tranquillité de tous, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00.

Certaines chambres sont équipées d'une télévision, le son doit être modéré à toute heure du jour et de la nuit afin de ne pas gêner les voisins qui sont là, comme vous, pour passer un agréable moment. Et, si vous écoutez de la musique, réglez le son de manière à ne gêner personne.

*** Parties communes et hygiène des locaux :**

A votre arrivée, vous trouvez une maison propre, équipée et accueillante, tant dans les parties communes que dans votre chambre et la salle de bain.

MERCI DE LES MAINTENIR EN BON ETAT DE PROPRETE PENDANT TOUTE LA DUREE DE VOTRE SEJOUR.

Le réfrigérateur de la cuisine est partagé par tous. Pour faciliter le rangement de vos denrées, chaque chambre dispose d'une étagère.

RESPECTEZ CETTE REPARTION ET NE VOUS SERVEZ PAS DES AFFAIRES DES AUTRES SANS LEUR ACCORD.

*** La piscine :**

Par mesure d'hygiène, il est interdit de se baigner après avoir utilisé une crème ou une huile solaire.

Par ailleurs, nous vous demandons de ne pas boire, manger, ou fumer dans le bain.

La piscine n'étant PAS SURVEILLEE, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte et ne seront jamais laissés seuls.

Il est strictement interdit de courir autour de la piscine et les jeux dangereux sont interdits.

2/ L'OCCUPATION DES CHAMBRES

*** Entrée dans les chambres et départs :**

L'entrée dans les lieux est à midi et le départ à 10h.

Pour les départs tardifs, vous pourrez profiter de toutes les commodités de la maison jusqu'à votre heure de départ. Un casier à bagages est mis gracieusement à votre disposition pour ranger vos bagages. Vous pourrez prendre une douche avant votre départ.

Pour une question de sécurité, n'introduisez pas dans les chambres, mais également dans la maison, des personnes que nous ne connaissons pas. Si vous recevez des amis, prévenez-nous. Par ailleurs, vous ne pouvez pas louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu.

*** Portes et fenêtres des chambres :**

Les chambres ferment à clé. Il vous appartient de verrouiller la porte lorsque vous quittez la chambre.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement...) ne doivent pas être laissés sans surveillance. Nous déclinons toute responsabilité en cas de disparition de ces objets. Notre coffre-fort est à votre disposition. N'hésitez pas à nous confier vos objets précieux.

*** Les climatiseurs des chambres :**

Donnons la priorité à la protection de l'environnement et réduisons notre impact sur celui-ci : s'il vous plait, utilisez votre climatisation portes et fenêtres fermées et quand vous quittez la chambre, éteignez-là ... à votre retour la chambre se rafraichira bien vite !

*** Le linge de maison :**

Les draps et les serviettes sont changés tous les 3 jours.

Toutefois, nous sommes particulièrement sensibles à la protection de l'environnement, aussi nous vous proposons de participer à notre effort pour la préservation des ressources. En effet, vous trouverez sur votre lit, une étiquette que vous pouvez mettre sur votre porte si vous souhaitez utiliser vos serviettes et vos draps plus longtemps.

*** Gestion des clés :**

En arrivant vous trouvez la clé de votre chambre sur votre porte. Vous pouvez la conserver avec vous durant tout votre séjour. A votre départ, elle devra être laissée sur votre porte. En cas de non-restitution à votre départ, nous nous réservons le droit de vous la facturer 1500 frs.

*** Dégradations :**

Toute souillure, casse ou dégradation vous sera facturée.

Si vous vous faites tatouer, prévenez-nous. En effet, l'encre et les produits d'hydratation du tatouage tachent de manière permanente les draps.

Aussi, nous vous donnerons des serviettes pour protéger les draps.

En cas de dégradation des draps, nous nous réservons le droit de vous les facturer 5000 frs.

*** Interdictions :**

Et, même si cela va sans dire, il est interdit de consommer ou d'introduire de la drogue dans la maison, de circuler dans la maison en état d'ébriété ainsi que de fumer dans les chambres et dans les pièces communes.

3/ LA SECURITE DE LA MAISON ET LA FERMETURE DES OUVRANTS

*** Sécurité incendie :**

En cas d'incident majeur, référez-vous aux consignes de sécurité affichées.

*** Fermeture des ouvrants :**

Fare Rea Rea est situé dans un quartier familial. Les polynésiens sont des personnes honnêtes et accueillantes, cependant pour vous assurer une sécurité totale, refermez soigneusement le portail d'entrée. Par ailleurs, ne donnez pas le code du portail à une personne étrangère à la maison.

4/ LE PETIT DEJEUNER

Le petit déjeuner est servi tous les jours de 7h30 à 9h30 sous forme de buffet dans la cuisine commune au bord de la piscine. Faites comme à la maison, servez-vous et dégustez !

La cuisine commune est nettoyée tous les jours mais nous demandons à nos voyageurs de s'occuper de leur vaisselle personnelle.